

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

du

au

à l'occasion de (1)

le

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de

catégorie

à (1)

le

le

le

le

le

, jusqu'à

heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur

Signature et cachet

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

du

au

à l'occasion de (1)

le

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de

catégorie

à (1)

le

le

le

le

le

, jusqu'à

heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Préfecture

Signature et cachet

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

du

au

à l'occasion de (1)

le

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de

catégorie

à (1)

le
le
le
le
le

, jusqu'à

heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Gendarmerie

Signature et cachet

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

du

au

à l'occasion de (1)

le

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de

catégorie

à (1)

le

le

le

le

le

, jusqu'à

heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A conserver en Mairie

Signature et cachet